



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3530

Modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 1er janvier 2018

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2017/3530 - MODIFICATION DES TARIFS PUBLICS DES PISCINES MUNICIPALES  
APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2018 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014/80 du 26 mai 2014, les tarifs publics des piscines municipales avaient été refondus et par délibération n° 2015/1060 du 27 avril 2015, des tarifs complémentaires avaient été adoptés, applicables au Centre nautique du Rhône (CNR) -devenu Centre nautique Tony Bertrand (CNTB)- pour la période hivernale (ouverture partielle).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, je vous propose d'adopter la grille tarifaire ci-dessous :

**Tarifs toutes piscines sauf Centre nautique Tony Bertrand (CNTB) :**

Produit vendu	Tarif
<b>Entrée unitaire plein tarif</b>	<b>3,40 €</b>
<b>Entrée unitaire tarif réduit</b> <i>moins de 18 ans, lycéen, étudiant de moins de 26 ans, personne en situation de handicap et son accompagnateur, demandeur d'emploi, titulaire du RSA</i>	<b>2,60 €</b>
<b>Entrée unitaire moins de 6 ans</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Carte 10 entrées</b> <i>carte valable 2 ans à compter du dernier rechargement</i>	<b>25,00 €</b>
<b>Entrée unitaire avec activité aquatique encadrée</b> (gymnastique aquatique, ...) <i>inclus entrée et séance</i>	<b>8,00 €</b>
<b>Carte de 10 entrées avec activité aquatique encadrée</b> (gymnastique aquatique, ...) <i>inclus entrée et séance carte valable 2 ans à compter du dernier rechargement</i>	<b>60,00 €</b>
<b>Carte bébé nageur ½ saison</b> <i>inclus entrées et 10 à 12 séances environ, 2 périodes dans la saison</i>	<b>110,00 €</b>

**Tarifs Centre nautique Tony Bertrand (CNTB) uniquement (ouverture été) :**

Produit vendu	Tarif
<b>Entrée unitaire plein tarif</b>	<b>8,00 €</b>
<b>Entrée unitaire tarif réduit</b> <i>moins de 18 ans, lycéen, étudiant de moins de 26 ans, personne en situation de handicap et son accompagnateur, demandeur d'emploi, titulaire du RSA</i>	<b>5,50 €</b>
<b>Entrée unitaire moins de 6 ans</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Carte famille</b> <i>carte valable 2 ans, donne accès aux tarifs unitaires famille, sur dossier, délivrance d'une carte individuelle famille par membre de la famille</i>	<b>15,00 €</b>
<b>Entrée unitaire famille adulte</b> <i>sur présentation de la carte individuelle famille</i>	<b>5,50 €</b>
<b>Entrée unitaire famille jeune moins de 18 ans</b> <i>sur présentation de la carte individuelle famille</i>	<b>3,50 €</b>

**Tarifs Centre nautique Tony Bertrand (CNTB) uniquement (ouverture partielle hiver) :**

Produit vendu	Tarif
<b>Entrée unitaire plein tarif ouverture partielle</b>	<b>3.40 €</b>
<b>Entrée unitaire tarif réduit ouverture partielle</b> <i>moins de 18 ans, lycéen, étudiant de moins de 26 ans, personne en situation de handicap et son accompagnateur, demandeur d'emploi, titulaire du RSA</i>	<b>2.60 €</b>
<b>Carte 10 entrées ouverture partielle</b> <i>carte valable 2 ans à compter du dernier rechargement</i>	<b>25.00 €</b>

**Tarifs Centre nautique Tony Bertrand (CNTB) uniquement (toute l'année) :**

Produit vendu	Tarif
<b>Carte 25 heures</b> <b>Carte 50 heures</b> <i>Les cartes horaires sont valables 2 ans à compter du dernier rechargement</i>	<b>50,00 €</b> <b>85,00 €</b>

**Tarifs toutes piscines :**

<b>Produit vendu</b>	<b>Tarif</b>
<b>Carte été jeunes 25 entrées</b> <i>carte nominative avec photo réservée aux jeunes de moins de 18 ans pour 25 entrées, valable pendant la saison été et par prolongation jusqu'à la fin des vacances scolaires de Toussaint</i>	<b>50,00 €</b>
<b>Tarif structures et associations à caractère social</b> <i>Structures et associations à caractère social seulement, à partir de 10 entrées minimum et sur réservation auprès du site au préalable                      Tarif applicable à tous sans condition d'âge, encadrants compris</i>	<b>2,00 € / personne</b>
<b>Remplacement d'une carte à puce en cas de perte / vol / détérioration</b>	<b>2,00 €</b>

Les entrées unitaires sont des entrées immédiates devant être utilisées dans les 15 min suivant l'achat.

**Justificatifs exigés au passage en caisse :**

- Tarif réduit :
  - Moins de 18 ans : justificatif d'identité ;
  - lycéen : justificatif avec photo (attestation de scolarité ou carte M'RA ou carnet de correspondance et pièce d'identité) ;
  - étudiant -26 ans : carte étudiant en cours de validité et pièce d'identité officielle ;
  - personne en situation de handicap : carte d'invalidité ;
  - demandeur d'emploi : attestation de paiement de Pôle emploi datant de moins de 3 mois et pièce d'identité officielle ;
  - titulaire du RSA : attestation de droits datant de moins de 3 mois et pièce d'identité officielle.
- Gratuité : sur présentation d'un justificatif d'identité.
- Carte famille : livret de famille et pièce d'identité officielle d'un parent.
- Carte été jeune : sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Pour les enfants de moins de 12 ans, l'un des représentants légaux doit également présenter le livret de famille et une pièce d'identité, et doit remplir et signer une autorisation parentale.
- Tarif structures et associations à caractère social : justificatif de l'association (récépissé de déclaration en préfecture...) et justificatif d'identité du demandeur.
- Remplacement carte magnétique en cas de perte ou de vol : pièce d'identité officielle.

**Cours particuliers :**

Tout usager fréquentant une piscine municipale dans le cadre d'un cours particulier doit s'acquitter de son droit d'entrée au regard des tarifs en vigueur.

Par conséquent, les seules modifications ne concernent que les tarifs antérieurement applicables aux agents de la Ville de Lyon.

Cela n'entraîne aucun changement pour l'ensemble des autres tarifs adoptés par la délibération n° 2014/80 du 26 mai 2014 et des tarifs complémentaires issus de la délibération n° 2015/1060 du 27 avril 2015.

Vu les délibérations n° 2014/80 du 26 mai 2014 et n° 2015/1060 du 27 avril 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission éducation – petite enfance – université – jeunesse – vie associative – sports ;

**DELIBERE**

1. La grille tarifaire des piscines municipales précitée, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est approuvée.

2. Les recettes seront imputées aux articles 70631 / 70632, fonction 413, programme SPEQUIP, opération SPPPRF.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT